

Adresse au Conseil Municipal du 17 décembre 2010

Par les élus de l'opposition de gauche, Nouvel Elan solidaire et écologique et Rassembler pour Dourdan

Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs les Conseillers Municipaux

Lors du dernier Conseil Municipal du 26 Novembre 2010, nous avons lu, avec l'autorisation du Maire, une déclaration et nous avons demandé son insertion dans le compte-rendu, ce qui ne nous a pas été refusé publiquement pendant le conseil. Cette déclaration a été remise à la Directrice générale des services.

Or , nous avons constaté que cette déclaration ne figurait pas dans le compte rendu du conseil du 26 novembre .

Pourtant, cette déclaration, bien que de portée générale, portait sur l'approbation des comptes rendus de séances par les conseillers. Elle concernait donc un point à l'ordre du jour de la dite séance. D'ailleurs, cela est attesté par l'article 22 du règlement intérieur qui précise que le Maire accorde la parole uniquement sur les affaires inscrites à l'ordre du jour. Et notoirement, ce texte a été lu avec l'approbation du Maire. Cette déclaration comportait notamment une question au Maire sur le report exhaustif ou pas des délibérations figurant aux comptes rendus dans le recueil des actes administratifs et le registre des délibérations puisque par contrôle d'huissier, plus de sept mois après le vote d'une délibération (en l'occurrence le vote des taux d'imposition pour 2010) celle-ci ne figurait pas dans les registres officiels et n'avait pas été transmise au Sous-Préfet pour enregistrement, faits passibles de lourdes sanctions pénales. Il était donc de notre devoir d'informer le conseil et d'interroger l'exécutif municipal.

Ce nouveau déni de démocratie témoigne de votre mépris pour l'opposition que nous représentons et n'a d'autre but que de tenter de réduire notre droit légitime d'expression et le droit à l'information des dourdannais sur vos agissements .L'envoi des documents concernant la résiliation de la DSP Mandon sur le marché forain la veille du conseil ,sans que ceux-ci aient pu être discutés en commission en est également une nouvelle fois la triste illustration.

C'est pour ces motifs que nous nous quittons dès à présent cette séance afin de marquer notre désapprobation.

Nous demandons naturellement l'insertion du présent texte dans le compte rendu de séance.